



**Syndicat National de l'Enseignement
Technique Agricole Public**

Secrétariat Général

Date : 20 juin 2022

Dossier suivi par : Olivier BLEUNVEN - Yoann VIGNER

Objet : Contribution du SNETAP-FSU à la rénovation des BTSA GF et GPN

Monsieur Jérôme COPPALLE

Sous-directeur de l'Enseignement supérieur

DGER - 1 ter Avenue de Lowendal
75700 PARIS 07 SP

Monsieur,

Vous trouverez ci-dessous les remarques du SNETAP-FSU concernant les deux projets de référentiel des BTSA « Gestion forestière » et « Gestion et protection de la nature ».

Avant ces remarques spécifiques à chacun des deux diplômes nous rappelons l'opposition du SNETAP-FSU à la semestrialisation qui s'accompagne de la délivrance de blocs de compétences par la seule modalité du contrôle continu (CCF) et qui conduit à la délivrance d'un diplôme maison sans régulation nationale du niveau d'exigence.

Beaucoup d'enseignant.es s'inquiètent des différences importantes qui existent entre l'évaluation en 100 % CCF et les EPT. Ils / elles s'inquiètent aussi du nombre de CCF et de savoir comment les équipes pourront les gérer. « *Aura-t-on le temps de faire cours entre deux CCF ?* ».

Nous continuons de demander également que cette réforme ne se fasse pas à moyens constants notamment pour prendre en compte les BTSA à 2 sections qui ne seront pas rénovés à la même période mais aussi parce qu'un état des lieux des besoins en dédoublements supplémentaires révèle une nécessité d'augmenter les dotations en heures des BTSA.

Au nom de l'autonomie, nous considérons que, par cette réforme, c'est une dérégulation qui se poursuit : dédoublements, non-affectation des horaires à des disciplines. La logique de suppression des seuils se poursuit également.

Nous demandons que la pluridisciplinarité soit affectée par discipline.

Nous considérons que l'augmentation générale des heures d'enseignement non-affectées n'est pas la bonne solution.

Nous constatons, une nouvelle fois, que les attendus de ces référentiels sont trop légers et une nouvelle fois vous nous renvoyez à précisions ultérieures qui seront données dans des documents d'accompagnement. Lors de la réunion du groupe de travail CNEA du 31 mai dernier, où étaient présentés les projets de référentiels pour la première fois, nous n'avons pas eu connaissance de ces documents, alors que de l'aveu même de la représentante de l'Inspection présente, ils sont écrits. Nous dénonçons une nouvelle fois cette méthode de travail avec les représentant.es du personnel.

Enfin, nous considérons que les modalités d'évaluation manquent parfois de repères, de précisions.

Pour continuer, nous observons que l'accompagnement des élèves en difficulté est de nouveau oublié dans ces projets de référentiel. Alors que nous constatons chaque année un afflux croissant de bacheliers professionnels dans nos classes de BTSA, étudiant.es qui, pour certain.es, rencontrent d'importantes difficultés voire démissionnent en cours de formation, ces projets de référentiels ignorent totalement ces élèves et ne prévoient en aucun cas une mise à niveau, un accompagnement personnalisé...

Nous insistons sur la nécessité d'accompagnement des étudiant.es démarrant leur formation, car la crise sanitaire laisse des traces sur du long terme. En effet les enseignant.es constatent un déficit sur les fondamentaux en matières professionnelles.

Pour donner du sens aux enseignements, il y a la volonté de mettre les disciplines générales "au service" des enseignements professionnels. Cet objectif, peut-être pertinent, ne prend pas en compte le nécessaire travail d'organisation de la formation et d'intégration de ces collègues dans la filière. Le "tout CCF", dans les BTSA semestrialisés, va aussi entraîner un travail administratif très important, qui va s'en charger ?

Nous rappelons la nécessité de mettre en place une décharge pour les collègues coordonnateurs chargés de la gestion et du pilotage des CCF ainsi que l'attribution d'une dotation de 1500 € par établissement afin de pouvoir payer les frais de déplacements des jury extérieurs et les frais de corrections des rapports par exemple...c'est une situation qui existait pour les établissements en expérimentation LMD.

Pour terminer, nous dénonçons à nouveau l'absence de groupes de travail issus du CNEA pour participer à la rénovation de ces diplômes en amont de la CPC.

De plus lors de la seule réunion de ce GT, le 31 mai, la consultation des équipes n'était pas achevée.

Nous nous interrogeons sur l'urgence à conclure ce travail sur ces deux référentiels dès le CNEA de juillet, pour des diplômes qui seront mis en œuvre à la rentrée 2024.

Nous nous interrogeons sur l'absence de coefficient en particulier dans le référentiel d'évaluation. Il faut une mention des coefficients de chaque module, et de leurs répartitions au sein des différents modules.

1 - BTSA « Gestion forestière »

- Référentiels de compétences et d'activités

La CPC "Agriculture, agroalimentaire et aménagement des espaces" a donné un avis conforme sur les référentiels d'activités, de compétence et d'évaluation de ce diplôme le 10 décembre 2021. Cela suppose que ces référentiels sont définitifs et l'avis du CNEA, quel qu'il soit, n'aura donc aucun effet.

Nous dénonçons une fois de plus cette situation où seuls les professionnels s'expriment sur la base qui servira ensuite à la construction de l'ensemble du référentiel de formation.

ET dans le cas précis du BTSA GF, nous tenons à souligner que les choix de la CPC en matière de formation forestière sont fortement contestables.

Alors que la multifonctionnalité de la forêt française est inscrite dans la loi, ces nouveaux référentiels d'activité et de compétences n'y font jamais référence.

Pire il semble que la fonction productive soit la seule qui ait retenu l'attention des auteurs et des professionnels qui ont validé ces textes, y compris lorsqu'ils parlent des éléments environnementaux :

- « *Parmi les services environnementaux rendus par la forêt, l'effet très vertueux de captation de carbone est le plus aisément monétisable.* »

- « *Les aléas climatiques et sanitaires peuvent aussi avoir un effet sur le prix du bois.* »

- « *... une remise en cause fondamentale par certains acteurs du débat public, qui donnent la priorité aux fonctions environnementales et récréatives de la forêt. La suspicion à l'égard de la gestion forestière naît d'abord d'une méconnaissance croissante de la forêt par des Français de plus en plus éloignés de ses réalités.* »

- « *La conciliation de l'exploitation économique avec l'idée d'une forêt d'agrément et d'une forêt comme sanctuaire naturel, lieu de biodiversité, d'eau et d'air purs, est également problématique...* »

Ces phrases posent problème dans un référentiel de formation, car elles remettent en cause la notion de multifonctionnalité et supposent que les avis, et ils sont nombreux, remettant en cause les systèmes de gestion et d'exploitation forestière tels sont pratiqués aujourd'hui serait l'effet de quelques contestataires inconséquents. C'est ignorer les nombreuses institutions, les nombreuses associations, les nombreux.euses forestier.es qui reviennent sur ces pratiques.

... et ceci sans nier le rôle de production de la forêt et la nécessité de la récolte comme le fait par exemple l'Union Européenne dans sa « *nouvelle stratégie de l'UE pour les forêts pour 2030* » ou elle rappelle qu'en plus de « *soutenir les fonctions socio-économiques des forêts* » il faut « *Protéger, restaurer et élargir les forêts de l'UE afin de lutter contre le changement climatique, inverser le processus d'appauvrissement de la biodiversité et garantir la résilience et la multifonctionnalité des écosystèmes forestiers* ».

Ceci se traduit de manière concrète dans le référentiel puisque la gestion des chantiers forestiers « avec des objectifs de développement durable des ressources forestières » disparaît du champ de compétences du futur diplômé du BTSA GF. Tout comme les notions de sylviculture et de renouvellement des peuplements sont reléguées au second plan, là où la récolte de bois devient la priorité du/de la futur/e technicien.ne. Un bloc de compétences y est d'ailleurs entièrement consacré.

De toute évidence les questions de régénération, de reboisement ou de sylviculture ne sont plus des objectifs de formation.

Il n'y a pas de réelles prises en compte des problématiques de changement climatique, ni d'effondrements de la biodiversité.

Alors que le texte introductif rappelle que parmi les 3 régions les plus boisées on compte la Corse et la Provence-Alpes-Côte d'Azur et que les augmentations les plus fortes en surface forestières se situent sur le pourtour méditerranéen et en Bretagne ... les problématiques de la forêt méditerranéenne semblent totalement éludées.

- grille horaire à la baisse sur des disciplines importantes

La quasi totalité des disciplines perdent des heures (entre 15 et 20 %) dans la nouvelle grille horaire. Mais spécifiquement l'économie (SESG/Gestion de l'entreprise) perd la moitié de son horaire, passant de 239 h à 116 h.

Un choix incompréhensible et incohérent au regard des objectifs de ce référentiel. Il y a notamment des capacités très complexes et difficiles à atteindre qui nécessitent beaucoup de temps, en particulier avec les nouveaux publics issus de Bac Pro.

Nous avons le sentiment que l'on ne cherche qu'à former de simples exécutants.

- des changements de blocs de compétences

Les baisses horaires en économie entraînent la disparition du bloc consacré à la gestion au profit des deux blocs centrés sur la mobilisation. Cela est anachronique compte tenu des enjeux à venir.

Les heures consacrées à la sylviculture sont maintenues, mais elle n'en reste pas moins amoindrie dans l'évaluation et l'effet symbolique est certain.

Heureusement le bloc consacré au diagnostic est maintenu.

- une épreuve terminale qui complexifie la recherche de stage

L'épreuve terminale E8 telle qu'elle est conçue rend plus délicate la recherche de stage pour les jeunes dans un contexte où ce n'est déjà pas simple, par la nature du travail demandé qu'il peut sembler malaisé d'adapter à tous les contextes.

- un voyage d'étude au choix de l'établissement

Il est regrettable que cette fois encore, le voyage d'étude soit laissé à l'initiative de l'établissement, et notamment pour des raisons budgétaires. C'est une nécessité pour toutes les étudiant.es.

2 – BTSA « Gestion et protection de la nature »

- Des compétences ambitieuses à atteindre

La liste des compétences requises et à mobiliser pour un GPN sont ambitieuses. Et ceci est d'autant plus étonnant en comparaison des niveaux de recrutement et d'embauche annoncés par le référentiel de compétences (« *plus souvent recrutés dans la catégorie C accessible sans diplôme ou avec un BEP ou diplôme équivalent* »).

- Mathématique

Le référentiel renvoie les mathématiques en lien étroit avec les matières techniques. Cette La question que se pose les enseignant.es de la discipline porte sur les connaissances techniques permettant de faire correctement le lien (et notamment ceux et celles intervenant dans plusieurs BTSA pour qui il faudra des compétences multiples).

Des formations sont-elles prévues ?

Par exemple dans ce module M4, les mathématiques sont impliquées dans la récolte et/ou l'analyse des données naturalistes. Mais contrairement au GF ou à l'Anabiotec ou Viti-oeno, nous ne sommes pas dans l'analyse quantitative (conformité production - récolte - coeff d'erreur résultats d'un app. de mesure, etc.). Nous sommes souvent sur des relevés d'espèces, type présence/absence. Potentiellement, il faudra rajouter des éléments dans les protocoles pour obtenir des données chiffrées pouvant être exploitées dans des tests statistiques (ex. : mesures morphométriques d'amphibiens - même si l'objet de l'étude est "simplement" de suivre l'évolution des animaux sur un site). Cela nécessitera que les enseignant.es de maths soit aussi expert en biologie-écologie et qu'ils soient en capacité de se déplacer sur le terrain.

- Documentation

Il est regrettable que soit imposé aux étudiant.es de mettre en œuvre un système d'information documentaire uniquement numérique.

- Module M4 - Expertise naturaliste

Les enseignant.es TIM ne sont pas obligatoirement des expert.es du SIG ou ne maîtrisent pas nécessairement l'acquisition de données via GPS / appli ou n'ont pas de connaissance du fonctionnement du logiciel Q-Gis par exemple. Enfin il est exceptionnel qu'un.e enseignant.e TIM soit capable de cibler / connaître les types d'habitats (cf. code Corinne ou EUNIS), les micro-habitats ou les autres éléments naturalistes.

Dans ce cas ce sont des heures dont héritent les enseignant.es d'aménagement. Ces éléments relèvent de compétences techniques de la biologie-écologie et de l'aménagement.

Les Pluri liées au SIG / Maths / Bio / Aménagement vont être complexes à mettre en œuvre et notamment dans un contexte où ces heures ne seront pas affectée dans la grille horaire.

Cela nécessitera un travail énorme d'ingénierie de formation et de coordination de l'équipe pédagogique ... sans les moyens.

De la même façon le référentiel demande de renforcer l'utilisation des outils numériques (p.28) mais il ne prévoit aucune heure supplémentaire pour les TIM, ni en cartographie, ni en informatique.

- Module M5 - : Opération de gestion environnementale

Il y a une grosse perte horaire en économie qui se traduit notamment par la perte de l'économie dans le tableau de la C5-1 (au titre des connaissances entreprises agricoles et forestières)

- Période de formation en milieu professionnel

Si la valorisation et la prise en compte des 12 semaines de stages restent floues dans l'ensemble des référentiels en cours de rénovation, dans le cas du BTSA GPN ce flou est encore plus prégnant, puisqu'il n'est jamais fait mention d'« une ou des expérience(s) professionnelle(s) vécue(s) » ou d'« un dossier élaboré par le candidat » ou encore d'un « projet technique et scientifique ». Une clarification rapide de l'épreuve E8 s'impose.

Nous rappelons qu'il est particulièrement difficile pour les étudiant.es de la filière GPN de trouver un stage et il n'est pas facile de valoriser le stage, sauf à le prendre comme situation d'évaluation.

- Projet tutoré

Une semaine est prévue pour le projet tutoré. Cette semaine est-elle fixée au lancement du projet ou est-ce que c'est l'équivalent d'une semaine qui est laissé sur le temps dédié au projet tutoré ?

L'APPP (ex. M11) est désormais évalué dans le cadre du M2 (C2.2). Mais est-ce sur la base du stage / expériences acquises lors du projet tutoré ?

- Agroéquipement

Les quelques heures en agroéquipement qui existaient encore ont cette fois totalement disparues. Quelle est l'explication de cette suppression ?

- Histoire-Géographie

L'Histoire-Géographie ne bénéficie que de 29 heures mais se retrouve dans les 3 capacités du M8.

- Projet Initiative et Communication

Le projet PIC disparaît mais son remplacement lui aussi reste flou.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Sous-Directeur, en notre dévouement le plus sincère pour l'Enseignement agricole public.

Olivier BLEUNVEN

Secrétaire Général Adjoint Snetap-FSU



Yoann VIGNER

Secrétaire National Snetap-FSU

